



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

5, rue de l'Église – Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0
Service d'urbanisme Tél. : (819) 597-2382 p.222 – Fax. : (819) 597-2231 – info@munpontmain.qc.ca

Prérequis pour une demande de permis pour les travaux D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ou D'ABATTAGE D'ARBRES

- Identification du propriétaire (nom, adresse et numéro de téléphone).
- Autorisation écrite du propriétaire s'il y a lieu (identification du demandeur, nom, adresse et numéro de téléphone).
- Identification du site (adresse civique, lot et matricule lorsque connu).
- Description des détails techniques pour assurer la bonne compréhension des travaux.
- Durée et coût des travaux.
-

L'abattage d'arbre nécessite un certificat d'autorisation. Remplir le formulaire de demande disponible sur le site internet de la municipalité.

Dans ce cas, vous devez :

- Indiquer les motifs de l'abattage d'arbre.
- Fournir des photos (si pertinent).

NOTE IMPORTANTE

Certains travaux pourraient faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la *MRC d'Antoine-Labelle, du ministère des forêts de la faune et des parcs et/ou du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.*